DLP21-10-82056746

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Departementale de l'Agriculture - C C P DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET G.VARLET-Commission Paritaire de Presse n° 1700 AD

Bulletin n° 26 - 19 octobre 1982 EDITION "GRANDES CULTURES"

COLZA

Dans l'ensemble, les cultures de colza se présentent selon les deux aspects suivants :

- d'une partdes parcelles dont la végétation est bien développée : stade rosette : 6 - 10 feuilles
- d'autre part surtout dans l'Yonne et dans la Nièvre des parcelles dont la végétation très en retard, n'évolue que très lentement ; elles sont actuellement du stade A au stade B1-B2.

ALTISES ADULTES :

Des attaques importantes d'adultes d'altises (morsures) sont fréquemment observées dans les secteurs en retard de l'Yonne et de la Nièvre.

Dans de telles situations, ENVISAGER RAPIDEMENT une INTERVENTION INSECTICIDE, afin de supprimer tout facteur limitant le développement végétatif.

Pour le choix des produits se reporter au bulletin n° 21 du 3 septembre 1982.

Si les conditions météorologiques actuelles persistent et que le traitement doit être réalisé sur une végétation pas totalement ressuyée, utiliser de préférence une spécialité à base de *parathion*, dont l'effet de choc est supérieur à celui des *pyréthrinoïdes*. Par ailleurs appliquées dans de telles conditions la rémanence de ces dernières peut être réduite.

CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL :

Depuis environ le 11 octobre, les captures d'adultes sont très faibles, et les secteurs concernés par ces captures sont ceux mentionnés dans le bulletin précedent (n° 25 du 6/10/82).

Les PREMIERES PONTES sont observées depuis le 8 octobre, mais il s'agit du début de la période de ponte ; celle-ci pouvant être très étalée dans le temps.

Les résultats des premiers sondages donnent de 4 à 10 % de pieds ayant des pontes.

Depuis notre précédent bulletin, les conditions météorologiques ont été défavorables à une intervention insecticide et dans de très nombreuses situations le traitement conseillé au plus tard le 20 octobre n'a pu être effectué. DES QUE LES CONDITIONS METEOROLOGIQUES LE PERMETTRONT, PREVOIR SA REALISATION AVEC UNE SPECIALITE A BASE DE PYRETHRINOIDE. (voir bulletin n° 25 du 6/10/1982).

Ce traitement permet une protection de l'ordre de 20 jours contre les adultes de Charançon du Bourgeon Terminal, et a également les actions secondaires suivantes, avec cependant une efficacité plus limitée :

- d'une part sur les premières larves de Charançon du Bourgeon Terminal pouvant apparaître pendant cette période
- d'autre par sur les larves d'altises présentes au moment du traitement ou pouvant également apparaître pendant cette période.

P.35

LARVES ALTISES :

Les toutes premières larves d'altises ont été observées dès la fin du mois de septembre.

Les sondages réalisés dernièrement donnent des niveaux de population encore faibles ; de l'ordre de 15 % de pieds attaqués, c'est-à-dire environ 0,2 larve/pied : celles-ci sont en majorité encore très petites (moins de 5 mm).

IL N'Y PAS LIEU D'INTERVENIR DANS L'IMMEDIAT

AFIN DE PRECISER L'INFESTATION, EFFECTUER DES SONDAGES, tous les 15 jours ou au maximum tous les mois, sur 50 plantes prises au hasard par parcelle.

ENVISAGER UNE INTERVENTION, lorsque 70 % des PIEDS SONT ATTAQUES, ce qui correspond à 2 larves/pied.

UTILISER l'un des produits suivants :

- *oléoparathion* (nombreuses spécialités) : 300 g de matière active/ha
- *parathion méthyl*
  - . formulation huileuse : 350 g de matière active/ha

L'efficacité des produits est meilleure à partir de 5°C.

Ne pas mélanger les oléoparathion et les herbicides.

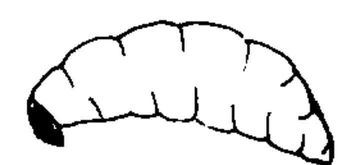
Respecter un délai de trois semaines entre l'application d'oléoparathion et celle d'un desherbant et inversement.

CARACTERES GENERAUX DISTINCTIFS DES LARVES :

LARVE ALTISE

- Allongée
- trois paires de pattes de couleur foncée
- Une tête de couleur brun foncé
- Une plaque postérieure de couleur foncée (située à l'extrêmité opposée de la tête).

LARVE CHARANCON



- Charnue
- Pas de pattes
- Une tête bien différenciée
  de couleur noirâtre : 1er stade
  à brun jaunâtre : 2-3 stade

LARVES DE TENTHREDES :

Leur présence est toujours signalée fréquemment.

Si nécessaire intervenir avec une spécialité mentionnée dans le bulletin n° 25 du 6/10/82.

Les traitements réalisés, soit contre les adultes de charançon du Bourgeon terminal, soit contre les larves d'altises sont également efficaces contre celles de Tenthrèdes.

CEREALES

PUCERONS - JAUNISSE NANISANTE :

D'une façon générale la climatologie des deux premières décades d'octobre a été défavorable à la multiplication des pucerons vecteurs de la virose qui provoque la jaunisse nanisante.

Les surfaces semées et levées étant moins nombreuses que par le passé à pareille époque on trouve localement des parcelles où le seuil de nuisibilité est dépassé (présence de pucerons pendant plusieurs jours sur 50 % des pieds au moins).

C'EST LE CAS DANS LE SUD DE LA SAONE-et-LOIRE OU DES POPULATIONS DE CET ORDRE ONT ETE OBSERVEES du 6 au 15 OCTOBRE. DANS CES CONDITIONS ET APRES VERIFICATION DES POPULATIONS PRESENTES LA PROTECTION S'IMPOSE. (voir notre bulletin n° 24 du 27/9/1982).

DANS LES AUTRES SECTEURS AUCUNE INTERVENTION NE SE JUSTIFIE A CE JOUR.

OIGNONS

LA BRULURE DES FEUILLES D'OIGNONS DUE AU BOTRYTIS :

Deux champignons sont responsables de cette maladie dans nos régions : Botrytis cinerea et Botrytis squamosa. Ce dernier se conserve dans le sol sous forme de sclérotes de 1 mm environ de diamètre dont la durée de conservation est assez longue. Ces sclérotes donnent des conidies qui sont responsables des infections primaires. Ces conidies en germant sécrètent un enzyme directement responsable DES TACHES FOLIAIRES BLANCHES QUI CONSTITUENT LES PREMIERS SYMPTOMES VISUELS qui peuvent apparaître dès la fin du mois d'octobre sur les jeunes plantules.

Ces lésions primaires souvent plus nombreuses à l'extrémité des feuilles entraînent le desséchement terminal de la feuille qui se replie vers le bas. Les attaques graves (répétées parce que mal maîtrisées) aboutissent à la mort de la plante.

La climatologie actuelle (température supérieure à 8° et hygrométrie importante) constituent deux éléments favorables à la maladie.

Dans le secteur d'AUXONNE le Botrytis cinerea est souvent présent en même temps ce qui complique la protection car les fongicides efficaces contre l'un sont sans effet sur l'autre.

Manèbe, mancozèbe et propinèbe sont efficaces sur Botrytis Squamosa à la dose de 1600 à 2000 g. de matière active par hectare SOUS RESERVE D'UNE APPLICATION PNEUMATIQUE, SOIGNEE, PREVENTIVE, SUR FEUILLAGE SEC ET PAR TEMPS DOUX.

Cette application peut utilement être remplacée par un organo-cuprique.

L'adjonction d'un mouillant est toujours recommandée et ce encore davantage en l'absence de pulvérisation pneumatique.

UNE APPLICATION EST CONSEILLEE AVANT LA FIN OCTOBRE, ce traitement sera à renouveler en fonction de la climatologie pendant l'hiver sachant que par temps gélif (températures inférieures à -5°) la fructification du champignon est arrêtée.

LORSQUE LE RISQUE DE BOTRYTIS CINEREA EST REEL, CE QUI N'EST PAS LE CAS ACTUELLEMENT, AJOUTER UN FONGICIDE ACTIF SUR CETTE MALADIE ET AUTORISE en cultures légumières (*iprodione, vinchlozoline, procymidone*) aux doses normales d'utilisation.

P. 36

ANTENNE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE

Dans le courant du mois d'août le poste d'AUXERRE du Service de la Protection des Végétaux (Ministère de l'Agriculture - Circonscription régionale de Bourgogne et Franche-Comté) a retrouvé un effectif normal grâce à la double affectation de :

MM. Jean-Paul VIEUDRIN, ingénieur des travaux agricoles responsable du poste,

et Philippe GUILLEMARD, technicien d'agriculture.

A l'attention des agriculteurs et de leurs organisations professionnelles, des pépiniéristes, des importateurs et exportateurs de produits végétaux, etc..., nous rappelons ci-dessous l'adresse et le numéro de téléphone de ce service :

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
6 bis, rue Hippolyte Ribière

89000 AUXERRE

Tél. (86) 51.61.33

Une permanence est assurée chaque jour de 8 à 9 heures.

*

* *